

Grève du 15 décembre

Les organisations syndicales FSU, UNSA-Educ, FO, CGT-Educ'action maintiennent leur appel à la grève pour le 15 décembre.

C'est la réactivité d'un front syndical large et uni ainsi que la mobilisation des personnels à travers la pétition qui a réuni en quelques jours plus de 50 000 signatures qui ont permis dès le 24 novembre d'obtenir les premiers bougés, à savoir ;

- l'annulation du gel des promotions pour les 3 prochaines années.
- le report de la signature du décret au mois de janvier (initialement prévue avant la fin de l'année)

Le Ministère tentait alors de désamorcer la mobilisation en annonçant une parodie de négociations sur ces textes. Mais dans le même temps il confirmait qu'il n'entendait pas revenir sur les principaux points de désaccord :

- l'évolution des carrières se ferait désormais de façon ralentie et sans lisibilité,
- le fait que l'évaluation ne porterait plus principalement sur l'activité en classe avec les élèves, le positionnement du chef d'établissement comme seul évaluateur dans le second degré serait maintenu.

Depuis le 24 novembre, rien de nouveau. La FSU et ses syndicats de l'Education considèrent que les annonces ministérielles ne répondent pas aux attentes, et confirment la demande de retrait du projet de décret et l'appel à la grève le 15 décembre.

C'est par la mobilisation de tous que nous pourrons faire reculer le ministre !!!

**Rassemblement
à 10h
devant le palais des congrès
à l'appel de l'intersyndicale**

Ça roule (trop) pour l'inspecteur d'Académie

C'est France bleu Maine qui nous l'a appris dans ses bulletins d'information du vendredi 9 décembre,

il y a quelques semaines la voiture de l'inspecteur d'Académie a été flashée à 140 km/h au lieu de 90 km/h, sur la route de La Ferté-Bernard. Son chauffeur s'est fait retirer son permis sur-le-champ. L'inspecteur a donc dû prendre le volant lui-même.

Nous souhaitons bonne chance et bon courage à M.

L'Inspecteur d'Académie pour ses futures campagnes

de promotion de la Sécurité routière à l'école et plus

généralement pour toutes ses

futures interventions appelant

à l'impératif respect des règles.

Nous espérons également

que le chauffeur de l'IA re-

trouvera rapidement l'usage

de son outil de travail. En

attendant, et pour ses néces-

saires déplacements en ces

temps d'emplettes de fin

d'année, il sait toujours sur qui il peut compter.



SECOND DEGRÉ 72

2 rue Paul Ligneul

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.free.fr>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Sommaire

Edito	p. 1
Discipline dans les collèges et lycées. Journée de carence - Réforme de la filière technologique	p.2
Livret de compétences	p. 3
Accompagnement personnalisé et réforme du lycée	P. 4
Les impacts oubliés de la réforme du lycée	p. 5
Grève le 15 décembre - Ca roule pour l'IA	p. 6

Jeudi 15 décembre 2011

Grève

Rassemblement 10 h

Palais des Congrès

« Il faut choisir, se reposer ou être libre »

Thucydide

L'ÉDITO : Trois petits singes

par Lionel Quesne

Tout le monde connaît les trois petits singes de la philosophie orientale. L'un se bouche les oreilles pour ne pas entendre, l'autre se bouche les yeux pour ne pas voir et le dernier se plaque les mains sur la bouche pour ne rien dire. Et bien on a l'impression que cette maxime picturale est devenue le précepte cardinal de l'Éducation nationale.

Le ministre fait semblant de ne pas avoir entendu les voix des collègues qui ont fait du Snes-Fsu, le syndicat majoritaire absolu du second degré lors des dernières élections professionnelles. Sourd à ce message fort, il continue à avancer des contre-réformes qui, de toute évidence, compte tenu de la manière dont les collègues se sont exprimés, ont toutes les chances d'être jugées inacceptables. C'est ainsi que Châtel veut faire passer aux forcés le principe d'une évaluation des personnels d'enseignements, d'orientation et d'éducation qui ne serait plus confiée qu'au seul chef d'établissement. Voici qui semble relever du pur acharnement idéologique.

Mais le niveau départemental n'est pas en reste et prend largement sa part du triptyque. Un collègue est sévèrement agressé par un collègue et l'IA fait mine de ne pas voir que le climat et les relations se sont dégradés dans nos établissements, et ce, en grande partie du fait des suppressions massives de postes et de la diminution du nombre d'adultes présents. Au lieu de prendre en compte cette réalité, en revenant par exemple sur la suppression de trois postes de CPE, il fait comme si le problème ne relevait que d'une simple réécriture du règle-

ment intérieur. Aveuglement ou enfumage ?

Enfin, l'IA ne communique plus, du moins avec les organisations syndicales. De ce côté-là silence radio total sur la fréquence Chanzy. Depuis le mois de juin dernier, l'IA, en dépit de nos demandes, ne s'est pas donné la peine d'organiser le moindre Comité technique. Pas même un Groupe de Travail. Rien. Il ne veut pas nous rencontrer. Comme ça, il n'a pas eu besoin de dresser le bilan de la rentrée et cela lui a évité d'entendre des choses désagréables qui auraient terni les satisfecit qu'il est si prompt à se décerner. Pas de postes non pourvus, pas de remplacements impossibles dès les premiers jours, pas de classes surchargées. Tout cela n'existe pas puisque cela n'a pas été dit ! À l'IA, on a cassé ou perdu le thermomètre et l'on s'imagine que c'est bien commode. Car ainsi, en ne prenant pas la température, on peut se dire qu'il n'y a pas de malade.

Le sens premier de la figure des trois petits singes serait à prendre comme un symbole de sagesse. Mais dans la philosophie orientale, la figure du Yin et du Yang invite à trouver une chose et son contraire dans un même cadre. Ces trois singes peuvent donc tout aussi bien évoquer le contraire de ce qu'on leur fait habituellement dire, et notamment trois comportements d'auto-censure pouvant traduire une forme d'irresponsabilité ou de lâcheté. À votre avis, dans le cas présent, laquelle des deux interprétations est la bonne ?

Livret de compétences

Extraits du texte adopté à la CA nationale du SNES-FSU le 15/11/2011

La campagne menée l'an dernier par le SNES, le SNEP et le SNUEP contre le livret personnel de compétences a permis de fragiliser un outil que de moins en moins de voix défendent aujourd'hui.

Dans le premier degré, le SNUipp s'est également prononcé contre l'imposition du LPC parce que les enseignants ne perçoivent pas l'intérêt pédagogique de renseigner un livret supplémentaire portant sur le socle, sans utilité pour les élèves et sans cohérence avec les outils d'évaluation déjà mis en oeuvre sur l'ensemble des programmes.

En juin dernier, le congrès de la FCPE a exigé le retrait du LPC - que les parents jugent notamment peu lisible et compréhensible - et l'ouverture d'une concertation pour réfléchir à d'autres formes d'évaluation.

Plusieurs personnalités ont contesté en cette rentrée la « tyrannie des référentiels de compétences » et rappelé que « l'école doit apprendre à penser » (Meirieu, Gauchet...).

Même le Haut Conseil de l'Education reconnaît dans son rapport du 15 septembre que le flou de certaines consignes de l'institution pour la validation de chaque compétence se traduit sur le terrain par des pratiques variables...et en déduit que le « socle commun » n'a en fait rien de commun, ce que nous ne cessons de dénoncer !

De son côté le ministère ne veut rien entendre et des principaux font pression dès maintenant sur les équipes pour qu'elles renseignent le LPC. Il est pourtant indispensable de continuer à combattre le LPC au moment où il est fortement décrédibilisé.

La CA nationale du SNES du 16 novembre confirme la décision prise lors de son CN de septembre : elle invite les personnels à continuer de refuser d'entrer dans la démarche du LPC, en poursuivant la campagne contre le socle et son évaluation à tous les niveaux, auprès des parents d'élèves et de l'opinion publique, en y associant toutes les organisations et personnalités qui s'expriment dans le même Histoire des arts. Le ministère vient de publier une nouvelle circulaire pour cadrer l'épreuve d'histoire des arts. Depuis l'annonce d'une épreuve orale d'histoire des arts au Brevet, à titre expérimental pour les seuls élèves volontaires pour la session 2009 et pour tous les élèves à la session 2010, cette circulaire est le quatrième texte en deux ans, auxquels peuvent être jointes les deux versions successives d'un Point d'information de la DGESCO en mai 2011. Si la pression syndicale impulsée par le SNES a sans doute contraint le ministère à envisager un cadrage et à accepter quelques évolutions (possibilité de

l'épreuve après les conseils de classe du troisième trimestre, suppression de l'évaluation lors d'une séquence pédagogique, non communication des notes aux élèves à l'issue de l'épreuve, affirmation que le jury est constitué d'enseignants...), certains points posent particulièrement problème et sont révélateurs de la conception ministérielle de l'histoire des arts : grille d'évaluation indicative qui repose sur des connaissances et capacités relatives à l'oeuvre d'art et des capacités générales et attitudes ; mention sur le bulletin scolaire ; vote du CA sur les modalités d'organisation de l'épreuve, formulation ambiguë au sujet de la composition du jury. En outre, cette circulaire fait l'impasse sur toute forme de rémunération.

Le SNES appelle les collègues à refuser :

- **d'engager un tel travail (dossier de l'élève en 3ème, cahier personnel dématérialisé ou non...) sur les horaires d'enseignement actuels et d'individualiser la préparation de l'épreuve, de plus sans aucune rémunération pour le travail de suivi et la nécessaire concertation.**
- **de porter une mention sur le bulletin des élèves et a fortiori une note**

Accompagnement personnalisé et réforme du lycée : une rentrée difficile

par Sophie Pereira

L'accompagnement personnalisé est l'une des mesures de la « personnalisation des parcours », l'un des grands axes de la réforme du lycée. Il a, à ce titre, été particulièrement mis en avant par le ministère. « La personnalisation des parcours » et le projet d'accompagnement personnalisé ont pour objectif très ambitieux de conduire chaque élève « sur la voie de la réussite au lycée et au-delà ». Cet accompagnement, toujours selon le texte de la réforme, doit aussi « accompagner chaque lycéen selon ses besoins particuliers « et lui proposer, je cite, « une orientation plus juste et plus progressive ». À cette fin, deux heures doivent être assurées par des enseignants « répondant aux besoins spécifiques du jeune en terme d'apprentissage » : ces enseignants sont tenus de « le soutenir dans la réussite de sa scolarité et de son orientation »... comme si ce n'était bien entendu pas le cas avant ! Qu'en est-il réellement sur le terrain ?

Dans le cadre de l'application de la réforme, l'accompagnement personnalisé a été mis en place en seconde en 2009-2010 pour l'ensemble de lycées professionnels, puis

en 2010-2011 pour l'ensemble des lycées généraux et technologiques. Il touche cette année les classes de première. Pour atteindre ses buts ambitieux, deux heures hebdomadaires ont été enlevées aux autres enseignements et intégrées à l'emploi du temps des élèves des niveaux touchés par la réforme. Ainsi, dans un pur souci d'économie et de réduction du nombre de postes, les deux heures en question n'ont bien entendu pas fait l'objet d'octroi de moyens supplémentaires mais ont pris sur des matières qui ont vu leur volume horaire hebdomadaire baisser ! Ainsi les langues, pourtant un objectif majeur selon le ministre, ne représentent plus en seconde que 2h30 d'enseignement. Mais il est vrai que, toujours selon le ministre, il suffit aux élèves d'avoir quelques heures de conversation pendant l'été avec un Britannique pour devenir bilingue en anglais ! L'histoire-géographie et d'autres matières ont également perdu des heures d'enseignement alors que le contenu des nouveaux programmes, réalisés à la « va-vite » et communiqués à la dernière minute, est plus lourd !

Sur le fond, la mise en place de l'AP s'est faite dans des conditions particulières: aucune consigne, simplement les objectifs, les grands principes énoncés plus haut mais un manque total de guidage des équipes en ce qui concerne le contenu réel de ces deux heures constituant pourtant «une priorité éducative et non une variable d'ajustement du service des enseignants» ! Les collègues et leurs administrations se sont donc retrouvés face à l'obligation de s'organiser pour trouver eux-mêmes ce qu'ils allaient faire avec les élèves en AP. Totalement livrés à eux-mêmes ils ont aussi dû faire avec le volume horaire global qui leur était imparti. Inutile de dire que cette situation a engendré des inégalités entre établissements dans l'application de ce point de la réforme : groupes de plus de 20 élèves dans certains lycées (excellent pour un suivi individualisé !), de moins de 15 dans d'autres qui ont rogné sur d'autres heures; enseignement uniquement assuré dans deux ou trois matières (et pas forcément celles qui auraient le plus intéressé les élèves concernés), ou au contraire répartition des élèves selon leurs besoins...Beaucoup d'équipes ont fait de leur mieux et ont passé un nombre important d'heures de concertation pour créer elles-mêmes du contenu et tenter de répondre aux exigences, mais sans les moyens humains et horaires nécessaires ! Il faut cependant le dire clairement : beaucoup d'établissements ont fait du remplissage en intégrant, par exemple, les heures de vie de classe des professeurs principaux dans le contenu de l'AP et en complétant les services des collègues. Malgré les recommandations officielles, et compte tenu des réalités du terrain et du manque de moyens pour sa réalisation, l'AP est souvent devenu une variable d'ajustement des emplois du temps de professeurs pas toujours volontaires pour le faire. De plus, l'obligation affichée de «placer l'accompagnement personnalisé sur des créneaux profitables et de veiller à ce que chaque élève bénéficie

d'un entretien individuel» s'est ajoutée aux impératifs concernant ce volume horaire, ce qui a alourdi terriblement les emplois du temps de l'ensemble des élèves et des personnels des établissements.

Après avoir laissé les équipes se débrouiller seules pour trouver du contenu et organiser l'accompagnement personnalisé, les corps d'inspection de l'académie se sont finalement décidés à venir, au troisième trimestre (!), rencontrer les collègues en charge des fameuses heures. Ces derniers, qui attendaient de ces rencontres une aide sur le contenu, ont souvent été déçus : pas ou peu de guidage car c'est surtout la mise en place de l'AP dans chaque établissement que sont venus étudier les inspecteurs ! Tous les enseignants de lycée ont ainsi reçu en début d'année une belle plaquette en couleur sur papier glacé pour les encourager à aller consulter le site web Eduscol (site ministériel officiel pour les professionnels de l'éducation) proposant enfin (après un an !) un espace dédié à l'accompagnement personnalisé. Il y a donc bien des moyens pour en faire la publicité ! Et là, surprise, à nouveau des précisions au niveau national très générales sur l'organisation et le contenu de cet horaire hebdomadaire et des liens renvoyant à des sites académiques !

Cette situation est révélatrice de l'un des aspects de l'esprit de la réforme : faire des économies et pousser à l'autonomie des lycées en ne donnant pas de consignes précises mais des moyens et des objectifs globaux...Cette politique aura des effets pervers car elle encourage à l'intérieur des établissements une compétition entre les matières et les collègues pour obtenir davantage de moyens avec l'arbitrage du chef d'établissement favorisant les uns ou les autres selon son bon vouloir. Ensuite, et c'est caractéristique dans le cadre de l'AP, par manque de cadrage précis elle peut favoriser les inégalités d'offre éducative entre les établissements et les inégalités entre les élèves. Car finalement, alors que les élèves des familles les moins au fait du fonctionnement du système éducatif et les plus fragiles seront amenés à faire plus heures d'orientation et de remise à niveau, la tentation sera grande pour des établissements désormais engagés dans une logique inavouée, mais réelle, de compétition, de consacrer les heures d'accompagnement personnalisé à un approfondissement des connaissances des meilleurs pour obtenir de très bons résultats aux examens. De plus, même si, dans le texte, des passerelles sont prévues pour les changements de filières ainsi que des stages de remises à niveau elles sont basées sur le volontariat : combien de jeunes déjà fragiles et en échec voudront passer une partie de leurs vacances d'été au lycée? Alors que dans certains milieux ils seront « fortement encouragés » à le faire par leurs familles ! L'individualisation des parcours des élèves, à priori séduisante sur le papier, pourrait ainsi déboucher sur un maintien ou même une augmentation des inégalités entre élèves.

Discipline dans les collèges et lycées

Suite à la vive émotion suscitée par l'agression dont a été victime l'un de nos collègues la semaine dernière à la Flèche, Le journal « Le Maine Libre » s'interrogeait hier en Une sur « Comment lutter contre l'indiscipline au lycée ? » et consacrait toute sa deuxième page à la présentation de réponses.

Dans ce cadre, le point de vue de l'Inspection académique est longuement développé dans un encart où l'on apprend que le problème serait en passe d'être résolu du seul fait de l'installation d'une chargée de mission à qui M. Roy a confié la tâche d'accompagner les chefs d'établissements dans la modification des règlements intérieurs des collèges et des lycées. Au dire de l'IA, il suffirait donc de revoir la palette des sanctions en y intégrant des travaux d'intérêt général, dont certains proviseurs doutent même de l'efficacité, pour avoir trouvé la panacée.

Le SNES 72 pense que c'est un peu court et que c'est surtout se dédouaner un peu vite de toutes les suppressions de postes qui ont eu lieu ces dernières années dans le département. Rappelons simplement qu'à la rentrée 2011 deux postes de CPE ont été supprimés, au lycée Bellevue et au lycée Sud du Mans. Qui osera dire que ces personnes n'étaient pas plus nécessaires au maintien de « la discipline » en lycée qu'un simple toilettage du règlement intérieur ?

Pour le SNES 72, la qualité des rapports entre élèves et enseignants passe d'abord par une présence suffisante d'adultes dans les établissements. Elle est la seule garante de la qualité des conditions de travail et d'enseignement.

Réforme de la filière technologique par le \$1 du lycée de la Flèche

Pour anticiper les suppressions de postes suite à la réforme de la filière technologique, l'année dernière, dans un courrier, le recteur de l'Académie de Nantes proposait un plan de reconversion « volontaire » pour les professeurs de STI vers la technologie ou les maths en collège.

Deux professeurs d'électrotechnique du lycée d'Estournelles ont saisi l'occasion pour les raisons suivantes :

- Pertes probables de leur poste à cause de la réforme du STI.
- Manque d'intérêt envers cette réforme qui dénature totalement notre discipline de recrutement.
- Rapprochement de conjoint en choisissant un collège plus près de chez eux.

La conséquence pour le lycée a été la nomination à la rentrée de deux TZR électrotechnique. Malheureusement un des TZR enseigne encore en Nouvelle-Calédonie et devrait arriver fin février 2012. Les classes de 2nd SI, première STI2D et Terminale STI ELT n'ont donc pas eu d'enseignement technologique avant mi-novembre !

Le rectorat, le proviseur et Pôle Emploi ne trouvant « presque » personne pour la suppléance, un industriel vient deux jours par semaine depuis peu ! L'administration a décidé de modifier les services de certains collègues de STI pour répartir la misère, des heures ont été enlevées à certaines classes pour les répartir sur les 3 classes sans prof.

Cette solution implique un nombre d'intervenants important dans les classes de première STI2D et Terminale STI ELT, et il manque toujours un prof pour assurer les heures d'automatisme en terminale et les trois mois perdus ne sont pas prêts d'être rattrapés ! Cette situation totalement inacceptable, pour les personnels et les élèves, est incontestablement le résultat des suppressions massives de postes et du zèle du recteur de Nantes pour appliquer la réforme de la filière technologique industrielle.

Les impacts oubliés de la réforme des lycées sur les établissements.

par Sophie Pereira

Nous avons déjà largement alerté les collègues des effets néfastes de la réforme du lycée sur la pédagogie et sur nos missions d'enseignement. Mais elle provoque aussi d'autres dégâts collatéraux. Réalisée à la va-vite et sans concertation avec les partenaires, en particulier les régions, ses auteurs n'ont absolument pas pris en compte son impact sur les budgets et les équipements des établissements. Il est vrai qu'ils se soucient remarquablement peu de la réalité de terrain et comptent sur les acteurs locaux pour résoudre les problèmes. L'idée de base est de donner une enveloppe budgétaire de plus en plus réduite aux établissements tout en leur demandant de gérer eux-mêmes la répartition des moyens et la mise en place de nouvelles structures d'enseignement de plus en plus complexes et lourdes. Cette politique, qui mise sur la conscience professionnelle des collègues et des administrations des lycées, a plusieurs intérêts pour le gouvernement. En cas de succès, il pourrait annoncer triomphalement le bien-fondé d'une réforme dont personne ne veut. En cas d'échec, il pourrait une fois de plus se servir des enseignants comme boucs émissaires en leur reprochant leur hostilité à toute modernisation et l'incapacité des équipes à être de bons gestionnaires comme sont censés l'être les cadres du privé.

Chaque nouveauté de la réforme a donc entraîné des problèmes de gestion et d'infrastructures spécifique à chaque établissement ! La dotation globale, trop réduite, a poussé les administrations à faire des choix « pédagogiques ».

Conséquence première, le nombre d'heures d'enseignements généraux en classes dédoublées a clairement baissé alors que celles d'accompagnement personnalisé ou des enseignements d'exploration de seconde ont augmenté. Je ne reviendrais pas ici sur l'inintérêt quasi total de ces heures pour les élèves malgré les efforts des équipes pour en faire quelque chose (il a été rappelé dans un conseil de classe que les heures d'AP n'étaient pas destinées à aider individuellement les élèves en échec !). Les heures d'option en barrette représentent aujourd'hui plus de 50% de l'emploi du temps de mon lycée et mobilisent d'énormes moyens matériels puisque les élèves concernés doivent être dans une classe, mais aussi avoir accès à des salles informatiques, au CDI... Les besoins en salles de classe et en salles informatiques ont donc explosé et il est devenu urgent de « pousser les murs ». D'autant plus que pendant ces heures, les autres cours n'ont plus accès à des équipements pédagogiques dont ils peuvent avoir besoin.

Avec la réforme, le ministère a également ordonné une refonte réalisée de manière scandaleuse et à la va-vite de très nombreux programmes (générant au passage une pression et un stress énorme pour les collègues). Le principe de la gratuité des livres scolaires ayant été acté depuis de nombreuses années, les établissements ont dû remplacer en masse une bonne partie de leurs

manuels, et ce, sans disposer du délai habituel de trois ans autrefois permis par une mise en place progressive des nouveaux programmes.

Ceux d'entre eux qui ont fait le choix d'augmenter le nombre d'élèves des groupes de science ont parfois dû aménager leurs salles spécialisées.

Dans tous les cas, les groupes classes sont au maximum de leurs effectifs : or dans les établissements les plus récents, la superficie de la plupart des salles de classe n'était pas vraiment prévue pour 35 élèves !

La région doit aussi prendre en charge les modifications structurelles nécessaires après la réforme. Agrandir est devenu obligatoire dans certains lycées, alors que « rénover » est crucial dans d'autres. Là encore, la concertation avec les établissements fait parfois défaut : il arrive très régulièrement que le matériel ou les contrats choisis au niveau régional soient à la fois trop chers et inadaptés aux besoins réels. Quelques exemples (non exhaustifs) : des meubles informatiques proposés pour les postes enseignants trop haut pour voir les élèves ; un logiciel du labo langue qui n'a presque jamais fonctionné ; et ne parlons même pas de l'environnement si convivial d'e-lyco ! Souvent, de guerre lasse, le CA décide de piocher dans les fonds de réserve pour repeindre une classe, ou autre.

On constate ainsi que les questions de gestion relèguent au second plan les questions pédagogiques.

Journées de carence

L'introduction d'une ou deux journées de carence en cas d'arrêt maladie est une mesure scélérate.

Elle vise à culpabiliser les personnels et à les considérer a priori comme d'odieux fraudeurs au lieu de prendre sérieusement en compte les raisons pour lesquelles un médecin est amené à considérer qu'une personne n'est pas en mesure d'aller travailler. La souffrance et l'usure ne font-elles donc pas partie de nos réalités professionnelles ?

C'est pourquoi nous avons envoyé aux députés et sénateurs sarthois une lettre leur demandant de ne pas voter cette loi.

A l'heure qu'il est nous n'avons pas encore eu de retour. Vous pouvez donc à votre tour vous servir du modèle qui se trouve sur le site du Snes départemental et l'adresser à qui de droit.